

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

3rd Session

Recommendation 23 (1996)¹ on The First East/West Economic Forum of the Regions of Europe (Geneva, 18-20 January 1996)

The Congress,

bearing in mind the proposal of the Chamber of Regions,

I. Being concerned to encourage the forging of lasting economic links between the regions of central and eastern Europe and those of western Europe;

a. Having regard to the texts adopted by the CLRAE

- CLRAE Resolution 23 (1995), particularly the sections on co-operation with central and eastern Europe and regional economic development,
- CLRAE Recommendation 6 (1994) on the evaluation of and prospects for regionalisation in Europe,
- CLRAE Recommendation 4 (1994) on partnerships between towns and municipalities – an efficient tool for co-operation in Greater Europe,
- Resolution 248 (1993) on inter-territorial co-operation,
- Resolution 223 (1991) on the role of local and regional authorities in integration policy between western and eastern Europe,

b. Recalling certain texts adopted by the Committee of Ministers:

- Committee of Ministers Recommendation No. R (94) 2 to member States on the development of small and medium-sized enterprises,

1. Debated and approved by the Chamber of Regions on 3 July 1996 and adopted by the Standing Committee of the Congress on 5 July 1996 (see Doc. CPR (3) 4, draft Recommendation presented by Mr C. Haegi, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

3^e Session

Recommandation 23 (1996)¹ sur les Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe (Genève, 18-20 janvier 1996)

Le Congrès,

saisi de la proposition de la Chambre des Régions,

I. Soucieux de renforcer l'établissement de liens économiques durables entre les régions de l'Europe centrale et orientale et celles de l'Europe occidentale;

a. Tenant compte des textes adoptés par le CPLRE

- de la Résolution 23 (1995) du CPLRE, et notamment des parties concernant la coopération avec l'Europe centrale et orientale et le développement économique régional,
- de la Recommandation 6 (1994) du CPLRE, concernant le bilan et les perspectives de la régionalisation en Europe,
- de la Recommandation 4 (1994) du CPLRE, sur les partenariats entre villes et communes – orientation efficace de la coopération dans la grande Europe,
- de la Résolution 248 (1993) sur la coopération interterritoriale,
- de la Résolution 223 (1991) sur le rôle des autorités locales et régionales dans les politiques d'intégration entre Europe occidentale et orientale,

b. Rappelant certains textes adoptés par le Comité des Ministres:

- la Recommandation n° R (94) 2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le développement des petites et moyennes entreprises;

1. Discussion et approbation par la Chambre des Régions le 3 juillet 1996 et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 5 juillet 1996 (voir Doc. CPR (3) 4, projet de Recommandation présenté par M. C. Haegi, Rapporteur).

- Committee of Ministers Recommendation No. R (85) 1 to member States on balanced regional development,
- c. Also recalling certain texts adopted by the Parliamentary Assembly :
 - Resolution 1056 (1995) on social policies and political stability in central and east European countries,
 - Recommendation 1273 (1995) on the Social Development Fund of the Council of Europe,
 - Resolution 1040 (1994) and Resolution 1064 (1995) on the activities of the European Bank for Reconstruction and Development,
 - Resolution 1036 (1994) on the progress of the economic reforms in central and eastern Europe : lessons and prospects ;

II. Having taken note

- a. of the Final Declaration of the First East/West Economic Forum of the Regions of Europe, which was held from 18 to 20 January 1996 and attended by over 500 participants from 33 countries, appended to this document,
- b. of the Report on the results of this event presented by Mr Claude Haegi, Rapporteur, President of the Chamber of Regions and Chair of the Working Group on East/West political and economic co-operation, set up by the Congress in 1994 ;

III. Noting that

- a. the organisation of the First East/West Economic Forum of the Regions of Europe was a direct response by the CLRAE to the economic and political problems facing the new member States of the Council of Europe at local, regional and national levels, and was aimed at mobilising economic operators and decision-makers at regional level with a view to launching new activities based on solidarity and partnership in Greater Europe,
- b. co-operation between the regions in the various socio-economic fields is a new facet of East/West co-operation in Europe which can help facilitate the transition and adaptation of the new Council of Europe member States to the requirements of introducing a pluralist democracy and a liberal market economy,
- c. the regions have their own specific economic potential which must be put to greater use at the European level ; they are forces which can

- la Recommandation n° R (85) 1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le développement régional équilibré,
- c. Rappelant également certains textes adoptés par l'Assemblée parlementaire :
 - la Résolution 1056 (1995) relative aux politiques sociales et à la stabilité politique dans les pays de l'Europe centrale et orientale,
 - la Recommandation 1273 (1995) relative au Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe,
 - la Résolution 1040 (1994) et la Résolution 1064 (1995) relatives aux activités de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement,
 - la Résolution 1036 (1994) relative aux progrès des réformes économiques en Europe centrale et orientale : leçons et perspectives ;

II. Ayant pris note

- a. de la Déclaration finale des Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe, qui se sont tenues du 18 au 20 janvier 1996 et qui ont réuni plus de 500 participants de 33 pays, annexée au présent document,
- b. du Rapport portant sur les résultats de cette manifestation présenté par M. Claude Haegi, Rapporteur, Président de la Chambre des Régions et Président du Groupe de Travail sur la coopération politique et économique Est/Ouest, instauré en 1994 par le Congrès ;

III. Constatant que

- a. l'organisation des Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe était une réponse directe du CPLRE aux problèmes économiques et politiques auxquels doivent faire face les nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe tant au niveau local qu'aux niveaux régional et national, qui visait la mobilisation des acteurs et des décideurs économiques du niveau régional, en vue de lancer de nouvelles actions de solidarité et de partenariat dans la grande Europe,
- b. la coopération des régions dans les différents domaines socio-économiques représente une nouvelle donne pour la coopération Est/Ouest en Europe, qui peut contribuer à faciliter la transition et l'adaptation des nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe aux exigences de l'instauration d'une démocratie pluraliste et d'une économie de marché libérale,
- c. les régions disposent des potentialités économiques propres qu'il faut mobiliser davantage au plan européen, et qu'elles représentent des forces

complement local development and the national economy and set up new dynamics and operational synergies within a European inter-regional co-operation network;

IV. Stressing that

a. partnership between regions based on co-operation and technical assistance concerns all the socio-economic sectors of a given region and contributes, at the European level, to a transfer of knowledge and experience which should be supported by governmental and European authorities,

b. this new initiative must be considered as a dimension which can complement the multitude of projects developed in the past, particularly at the local level with twinning schemes between towns and villages, and which is aimed at helping regional authorities and communities to adapt their economic structures to the new challenges emerging from the opening of markets to stiffer economic competition in a wider geographical framework,

c. economic development and political stability at the regional level, as well as at the local and national levels, are vital factors in establishing democratic security, respect for human rights and the reform of economic and social structures, based on private ownership and individual initiative,

d. in the regions undergoing economic and social transition, the development of private initiative and the entrepreneurial spirit presupposes laying new administrative and legal foundations meeting the requirements of a pluralist democratic society, which the regional authorities can introduce with a view to providing public and private economic operators with an appropriate framework for regional economic development,

e. drawing on the success and experience of the Geneva event, regular Forums should be organised and attended by the regional economic operators, in order to maintain and further develop the new initiatives, contacts and inter-regional economic co-operation launched at the European level;

VI. Considering that

a. banks and financial organisations operating at the European level should take greater account of the potential major role of the regions in a given country's economic development, include them in

complémentaires au développement local et à l'économie nationale, à même de créer des dynamiques nouvelles et des synergies opérationnelles dans le cadre d'un réseau de coopération interrégionale européen;

IV. Soulignant que

a. le partenariat entre régions, basé sur la coopération et l'assistance technique, concerne tous les secteurs socio-économiques d'une région et contribue, au plan européen, à un transfert de connaissances et d'expériences qui mérite d'être soutenu par les instances gouvernementales et européennes,

b. cette nouvelle initiative doit être considérée comme une dimension complémentaire aux multiples projets développés dans le passé notamment au niveau local dans le cadre de jumelages entre villes et villages, et qui vise à soutenir les collectivités régionales à adapter leurs structures économiques aux nouveaux défis résultant de l'ouverture des marchés à une compétition économique plus rigoureuse dans un cadre géographique plus élargi,

c. le développement économique et la stabilité politique au niveau régional, comme aux niveaux local et national, représentent des éléments indispensables à l'instauration de la sécurité démocratique, du respect des droits de l'homme et de la réforme des structures économiques et sociales, basée sur la propriété privée et l'initiative individuelle,

d. le développement de l'initiative privée et de l'esprit d'entreprise suppose, dans les régions en transition économique et sociale, la création de bases administratives et juridiques nouvelles répondant aux exigences d'une société démocratique pluraliste, que les autorités régionales peuvent mettre en place, en vue d'offrir ainsi aux acteurs économiques, publics et privés, un cadre approprié pour le développement économique régional,

e. partant du succès et des expériences faites avec la manifestation de Genève, des Rencontres périodiques devraient être organisées entre les acteurs économiques des régions, en vue de maintenir et d'approfondir les nouvelles initiatives, les contacts et la coopération économique interrégionale lancée au plan européen;

VI. Estimant que

a. les organismes bancaires et financiers agissant au plan européen devraient davantage tenir compte du rôle important que les régions pourraient jouer dans le développement économique d'un

their analyses and incorporate them into their financial projects,

b. the interdependence between the regional economies in the new Europe and their inclusion in the globalisation of investment strategies necessitate a response by means of appropriate economic policies aimed at the sustainable development of the regions, thus providing people with living and working conditions enabling them to continue to live in their region without joining the exodus to the major urban and industrial centres,

VII. Recommends that government authorities :

a. recognise the advantages of inter-regional economic co-operation and promote and facilitate it by implementing the appropriate political and administrative resources,

b. grant regional authorities and communities the right to maintain and develop direct mutual relations at the European level in all the socio-economic fields for which they are responsible,

c. apply the principles of decentralisation, regionalisation and subsidiarity at the regional level in respect of economic development and do their utmost to encourage inter-regional economic co-operation at the European level, by devising an economic policy directly meeting the needs of the regions and of their inhabitants,

d. consider, in countries which do not have regional structures, the possibility of defining and setting up regional institutions with responsibilities which are clearly defined both politically and in terms of economic development,

e. develop economic co-operation between regions as a complementary mechanism to European intergovernmental co-operation and provide the regional authorities with the administrative, legal and financial resources to enable them to take part in such new inter-regional economic co-operation,

f. support any scheme to help intensify inter-regional economic co-operation in the new Europe, particularly the Foundation for the Economy and Sustainable Development of the Regions of Europe, set up in Geneva on the occasion of the First East/West Economic Forum of the Regions of Europe,

pays, les intégrer dans leurs analyses et leur réserver une place appropriée dans leurs projets financiers,

b. les interdépendances existant entre les économies régionales dans la nouvelle Europe et leur intégration dans la globalisation des stratégies d'investissement nécessitent qu'il y soit répondu par des politiques économiques appropriées visant, dans leur finalité, le développement durable des régions, qui pourraient ainsi assurer à l'homme des conditions de vie et de travail qui lui permettent de rester dans sa région et de ne pas suivre les mouvements de migration vers les grands centres urbains et industriels ;

VII. Recommande aux instances gouvernementales :

a. de reconnaître les avantages de la coopération économique interrégionale et de promouvoir et faciliter celle-ci par la mise en oeuvre des moyens politiques et administratifs appropriés,

b. d'attribuer aux collectivités régionales le droit d'entretenir et de développer des relations directes entre elles au plan européen dans tous les domaines socio-économiques relevant de leur compétence,

c. d'appliquer les principes de la décentralisation, de la régionalisation et de la subsidiarité au niveau régional pour le développement économique et de faire le nécessaire pour encourager la coopération économique interrégionale au plan européen, par la définition d'une politique économique répondant directement aux besoins des régions et de leurs habitants,

d. d'examiner, dans les pays qui ne disposent pas des structures régionales, les possibilités de définir et de créer des institutions régionales dotées de compétences clairement définies tant au plan politique qu'au plan du développement économique,

e. de développer la coopération économique des régions en tant que mécanisme complémentaire à la coopération intergouvernementale européenne et de mettre à la disposition des autorités régionales les moyens administratifs, juridiques et financiers pour faciliter leur participation à la nouvelle coopération économique interrégionale,

f. de soutenir toute initiative visant à contribuer à l'intensification de la coopération économique interrégionale dans la nouvelle Europe, et notamment la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe, créée à Genève à l'occasion des Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe,

g. encourage public and private authorities to increase their involvement in central and eastern Europe by means of investments in the sectors which endeavour directly to promote regional economic development – particularly small and medium-sized enterprises, which are able to adapt promptly to the market economy,

h. to increase the efficiency of the Council of Europe's Social Development Fund and, in the case of states which are not yet members, to accede as soon as possible to this important Council of Europe structure for socio-economic action ;

VIII. Recommends that the Committee of Ministers

a. support the organisation in 1998 of a European Year for the establishment of pan-European partnerships between local and regional authorities and communities, and accordingly include in the Congress's 1997/1998 Budget a special sub-head enabling it to organise this Campaign,

b. request that the Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR) contribute to European Year for the establishment of pan-European partnerships (1998) by producing a Handbook to facilitate the establishment of partnerships, describing the fields and working mechanisms to developed in this context,

c. instruct the CDLR to analyse the results of the First East/West Economic Forum of the Regions of Europe (Geneva, January 1996) in order to reach conclusions on the reinforcement of regional structures and inter-territorial co-operation in the economic field, in accordance with its previous work on regionalisation in Europe,

d. equip the CLRAE secretariat with the computer hardware required for active participation in establishing the interactive communications network, the "Regions Internet", which was set up during the Geneva Forum and which directly links up the European regions with a view to facilitating information exchange and establishing partnerships and assistance projects,

e. include in the 1998 LODE Programme the necessary resources to support model pan-European partnerships and provide direct assistance for the implementation of a limited number of pilot partnership projects,

f. invite the European Conference of Ministers responsible for Regional Planning (CEMAT) to take greater account in its work on future regional plan-

g. d'encourager les autorités publiques et privées à s'engager davantage en Europe centrale et orientale, par des investissements dans les secteurs visant à promouvoir directement le développement économique régional – notamment les petites et moyennes entreprises, qui disposent d'une capacité d'adaptation rapide à l'économie de marché,

h. d'augmenter l'efficacité du Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe et, pour les Etats qui ne sont pas encore membres, d'adhérer dans les meilleurs délais à cette importante structure d'intervention socio-économique du Conseil de l'Europe ;

VIII. Recommande au Comité des Ministres

a. de soutenir l'organisation, en 1998, d'une Année européenne pour la création de partenariats paneuropéens entre collectivités locales et régionales, et à cet effet d'inscrire au Budget 1997/1998 du Congrès un article spécifique lui permettant d'organiser cette Campagne,

b. de demander au Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR) de contribuer à l'Année européenne pour la création de partenariats paneuropéens (1998), par l'élaboration d'un Manuel facilitant la création de partenariats et décrivant les domaines et les mécanismes de travail à développer dans ce domaine,

c. de charger le CDLR d'analyser les résultats des Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe (Genève, janvier 1996) en vue d'en dégager des conclusions concernant notamment le renforcement des structures régionales et la coopération interterritoriale dans le domaine économique, en application de ses travaux antérieurs sur la régionalisation en Europe,

d. d'équiper le Secrétariat du CPLRE du support informatique nécessaire lui permettant de participer activement à l'établissement du système de communications interactif, le réseau « Internet des Régions » créé à l'occasion des Rencontres de Genève qui met en relations directes les régions d'Europe pour faciliter l'échange d'informations et la création de partenariats et de projets d'assistance,

e. d'inscrire au Programme LODE 1998 les moyens nécessaires pour permettre de soutenir des partenariats paneuropéens modèles et d'apporter une aide directe à la réalisation d'un nombre limité de projets pilotes de partenariats,

f. d'inviter la Conférence Européenne des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire (CEMAT) à intégrer davantage dans ses travaux concernant l'aménagement futur du

ning in Europe of regional disparities and economic development needs and to co-operate more closely with the CLRAE in this field,

g. enable the Secretary General of the Council of Europe – in accordance with the provisions of the Foundation's statute – to play an active role in the Foundation for the Economy and Sustainable Development of the Regions of Europe by providing a financial contribution to its budget,

h. respond to the appeal launched to Governments at Geneva to join forces in promoting rapid regional reconstruction in countries and regions affected by the conflict in the former Yugoslav Federation and, from this angle, to step up the resources available to the Local Democracy Embassies;

IX. Recommends that the Parliamentary Assembly

a. consider the results of the Geneva Forum with a view to analysing the means at its disposal for developing and reinforcing inter-regional economic co-operation in Europe, as a complementary dimension to national economic policies,

b. support the Foundation for the Economy and Sustainable Development of the Regions of Europe and its future work,

c. resume the analysis of regional disparities in the new Europe and their effects on inter-regional co-operation and the sustainable development of the European territory,

d. encourage – by fostering awareness in the national Parliaments – the setting up in the new member countries of the Council of Europe of regional structures meeting the requirements of implementation of the subsidiarity principle and able to develop economic and social dynamics complementing those existing at national level;

X. Invites the Social Development Fund of the Council of Europe

a. to take account, when devising its projects and working with its member countries, of the regional dimension, particularly regional socio-economic development projects,

b. to launch, in co-operation with the CLRAE, information campaigns to publicise the facilities offered by this institution in the field of socio-economic development, at both regional and national levels,

c. also to take account, when allocating financial

territoire européen les disparités et les exigences du développement économique régional et à coopérer plus étroitement dans ce domaine avec le CPLRE,

g. de permettre au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe – conformément aux stipulations du statut de la Fondation – de jouer un rôle actif dans la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe en apportant à son budget une contribution financière,

h. de répondre à l'appel lancé à Genève aux Gouvernements, visant à unir les efforts pour aider à une reconstruction régionale rapide dans les pays et régions affectés par le conflit en ex-Yougoslavie et de renforcer, dans cette perspective, les moyens mis à la disposition des Ambassades de la Démocratie Locale;

IX. Recommande à l'Assemblée parlementaire

a. d'examiner les résultats des Rencontres de Genève, en vue d'analyser les possibilités à sa disposition pour développer et renforcer la coopération économique interrégionale en Europe, en tant que dimension complémentaire aux politiques économiques nationales,

b. d'apporter son soutien à la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe et à ses travaux futurs,

c. de reprendre l'analyse des disparités régionales existantes dans la nouvelle Europe et de ses répercussions sur la coopération interrégionale et l'aménagement durable du territoire européen,

d. d'encourager – à travers une action de sensibilisation auprès des Parlements nationaux – la création dans les nouveaux pays membres du Conseil de l'Europe de structures régionales répondant aux exigences de l'application du principe de subsidiarité et pouvant développer des dynamiques économiques et sociales complémentaires de celles existant au niveau national;

X. Invite le Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe

a. à tenir compte, dans la définition de ses projets et dans ses travaux avec ses pays membres, de la dimension régionale, et notamment des projets de développement socio-économique régional,

b. à lancer, en coopération avec le CPLRE, des initiatives d'information pour mieux faire connaître les possibilités offertes par cette institution dans le domaine du développement socio-économique, tant en ce qui concerne le niveau régional que national,

c. à tenir également compte, lors de l'attribution

resources to its member countries, of the application of basic democratic principles such as local, and possibly regional, self-government;

XI. Invites the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) to take account, when approving assistance projects in central and eastern Europe, not only of economic indicators but also of democratic criteria such as the implementation of local, and possibly regional, self-government.

Appendix

Final Declaration

First East/West Economic Forum of the Regions of Europe Geneva (Switzerland), 18-20 January 1996

The approx. 500 participants, from 34 countries, who attended the First East/West Economic Forum of the Regions of Europe, meeting in Geneva from 18 to 20 January 1996,

Welcome the initiative by the Congress of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE) and particularly its Chamber of Regions, in choosing the problems of regional economic development as the main theme for a truly pan-European debate;

Express their gratitude to the host authorities of the Republic and the Canton of Geneva for the hospitality extended on this occasion;

Have reached the following conclusions:

1. *The regions of Eastern and Western Europe faced with the problems of co-operation and economic development*

1. The whole of Europe is now going through a phase of radical economic, as well as political and social, restructuring and re-organisation;

All European countries have to contend with the problems arising from the breakdown of frontiers: globalisation of investment strategies, economic links and networks, the opening-up of markets and the challenges of international competition, increased personal mobility and migration, and worldwide data processing networks, communication and information;

2. Within this complex general pattern, the countries of Central and Eastern Europe are furthermore at a difficult stage of transition and re-organisation with regard to their political systems:

des moyens financiers à ses pays membres, de l'application des principes démocratiques de base tels que l'application de l'autonomie locale et, le cas échéant, régionale;

XI. Invite la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) à tenir compte, lors de l'attribution de projets d'assistance en Europe centrale et orientale, non seulement des indicateurs économiques mais également des critères démocratiques tels que l'application de l'autonomie locale et, le cas échéant, régionale.

Annexe

Déclaration finale

Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe Genève (Suisse), 18-20 janvier 1996

Les quelque 500 participants, venant de 34 pays, assistant aux Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe, réunis à Genève du 18 au 20 janvier 1996,

Se félicitant de l'initiative du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) et notamment de sa Chambre des Régions, d'avoir choisi les problèmes de la coopération et du développement économique régional comme thème principal pour un véritable débat paneuropéen;

Exprimant leurs remerciements aux autorités hôtes de la République et Canton de Genève pour l'hospitalité offerte à cette occasion;

Ont abouti aux conclusions suivantes:

1. *Les Régions de l'Europe face aux problèmes de la coopération et du développement économique*

1. L'Europe entière se trouve actuellement dans une phase de restructuration et de réorganisation profonde, tant au plan économique, que politique et social;

Tous les pays européens sont confrontés aux problèmes résultant de l'ouverture des frontières: la mondialisation des stratégies d'investissement, des liaisons et des réseaux économiques, l'ouverture des marchés et les défis de la compétition internationale, la mobilité et les migrations accrues des hommes et la globalisation de l'informatique, de la communication et de l'information;

2. Dans cette constellation générale complexe, les pays d'Europe centrale et orientale se trouvent en outre dans une période difficile de transition et de réorganisation du système politique:

- the introduction of pluralist democracy and the subsidiarity principle entails comprehensive reform to State governmental structures and administration;
- the introduction of free market economy mechanisms into the national economic system, and its integration with world economic competition, raise considerable difficulties of adaptation both for the persons concerned and for international co-operation in general;

3. The regions wish to be present on the political and economic scene in Europe; they can play a significant part in helping to overcome the difficulties of the present economic situation;

4. The regions hold intrinsic economic potential which they wish to exploit at the European level under a system of inter-regional co-operation, and ask to be supported in these efforts both by the national governmental authorities and by the European institutions and organisations;

5. The regions call for recognition of the right for regional authorities to maintain and intensify direct inter-relations at their level without State intervention, enabling them to respond at their level and within the limits of their competencies to the demands of the new economic situation in Europe;

6. The regions can thus contribute on a basis of pan-European regional solidarity to a foremost political aim of the Council of Europe, namely Europe's stability and democratic security.

7. In order to secure this progress and obviate any impediment to the building of a new, cohesive and peaceful Europe, the regions have entered into a wide-ranging process of co-operation and technical assistance initiated since the destruction of the Wall in 1989, conducted in both a bilateral and a multilateral context and aimed at transferring the necessary expertise and assisting in the creation of suitable and workable new administrative structures;

8. During an initial phase of co-operation and assistance, the chief concern was the provision of reformed national structures and institutions in order to create the general legal and political conditions absolutely needed to achieve pluralist democracy;

In the course of these initiatives, operational local administrative structures were set up;

9. During a subsequent phase, regional institutions need to be defined and introduced, and this constitutes a major task to be performed by most States in Central and Eastern Europe;

II. *Political and economic analysis of inter-regional pan-European co-operation*

10. Realising that the economic situation in Central and Eastern Europe remains precarious and that the difficulties of transition and adaptation persist, regional

- l'introduction de la démocratie pluraliste et du principe de subsidiarité rend nécessaire une réforme complète des structures gouvernementales de l'Etat et de son administration;
- l'introduction des mécanismes de l'économie de marché libérale dans le système économique national, ainsi que l'intégration de celui-ci dans la compétition économique mondiale, provoquent des difficultés considérables d'adaptation tant pour les hommes concernés que pour la coopération internationale en général;

3. Les régions veulent être présentes sur la scène politique et économique en Europe, elles peuvent jouer un rôle important pour contribuer à maîtriser les difficultés de la situation économique actuelle;

4. Les régions disposent de potentialités économiques propres qu'elles souhaitent mobiliser, au plan européen, dans le cadre d'un système de coopération interrégionale, et expriment le souhait qu'elles seront soutenues dans ces efforts tant par les autorités gouvernementales nationales que par les institutions et organisations européennes;

5. Les régions demandent qu'il soit reconnu aux collectivités régionales le droit d'entretenir et d'intensifier des relations directes entre elles sans intervention de l'Etat, en vue de pouvoir réagir à leur niveau et dans le cadre de leurs compétences aux exigences de la nouvelle situation économique en Europe;

6. Les régions peuvent ainsi contribuer, sur la base d'une solidarité régionale paneuropéenne, à un objectif politique principal du Conseil de l'Europe, qui est la stabilité et la sécurité démocratique de l'Europe;

7. Pour assurer cette évolution, et pour réduire tout obstacle à la construction d'une nouvelle Europe, solidaire et pacifique, les régions se sont engagées dans un vaste mouvement de coopération et d'assistance technique qui s'est déclenché depuis la chute du Mur, en 1989, tant au plan bilatéral que multilatéral, en vue d'assurer le transfert du savoir-faire nécessaire et d'assister à la création des institutions administratives nouvelles appropriées et opérationnelles;

8. Dans une première phase de coopération et d'assistance, la préoccupation principale était la constitution des structures et des institutions nationales réformées, en vue de créer les conditions cadre juridiques et politiques indispensables à la création d'une démocratie pluraliste;

Dans le cadre de ces initiatives, des structures administratives locales opérationnelles ont été créées;

9. Dans une deuxième phase, la définition et la création des institutions régionales seraient nécessaires et représentent pour la plupart des Etats de l'Europe centrale et orientale une tâche importante à accomplir;

II. *Constat politique et économique de la coopération interrégionale paneuropéenne*

10. Constatant que la situation économique en Europe centrale et orientale reste fragile et que les difficultés de transition et d'adaptation persistent, la coopération

co-operation founded on mutual solidarity and understanding can generate additional energies with which to reduce the extent of the current economic problems;

11. Intensification of co-operation among the regions, consolidation and development of their contacts, and pursuit of permanent dialogue for a common future, represent a new framework for East/West co-operation with inter-regional economic co-operation included;

Partnership between regions, on a basis of mutual technical assistance, is a new factor in pan-European economic co-operation;

Such co-operation comprises all sectors of regional development and is founded on exchange of experience and information relating to the possibilities and prospects for regional and local authorities to conduct initiatives of their own motion in the economic sphere;

12. It emerges that the regions have conducted economic initiatives in all sectors of relevance to them, particularly the following:

- tourist development,
- industrial redeployment and partnerships in the SME/SMI field,
- transfrontier co-operation and establishment of good-neighbourly relations,
- training and information,

(details of the findings of the workshops will be published separately).

III. *Regional economic development as an element in the creation of strong and prosperous regions*

13. The Heads of State and Government of the Council of Europe member States noted in the Vienna Declaration: "The creation of a tolerant and prosperous Europe does not depend only on co-operation between States. It also requires transfrontier co-operation between local and regional authorities, without prejudice to the constitution and territorial integrity of each State. We urge the Organisation to pursue its work in this field and to extend it to co-operation between non-adjacent regions";

14. Regional development, and especially economic development, of regions in all countries of Europe constitutes an important element of any national and European economic policy;

15. Regional economic development is not a new factor, nor is it separate from national economic policy; rather it forms an additional dimension to all government policy in this field, but one of greater flexibility and promptitude in its reaction and adaptation to new situations, as well as being closer to the citizens and their needs;

16. The ultimate goal of regional economic development is to create suitable living and working conditions

régionale, basée sur la solidarité et la compréhension mutuelles, peut apporter des impulsions complémentaires pour réduire l'ampleur des problèmes économiques existants;

11. L'intensification de la coopération entre les régions, le renforcement et l'approfondissement de leurs contacts et le développement d'un dialogue permanent pour un avenir commun, représentent une nouvelle donne de la coopération Est/Ouest, ce qui inclut la coopération économique interrégionale;

Le partenariat entre les régions, basé sur l'assistance technique mutuelle, est un nouveau facteur de la coopération économique paneuropéenne;

Cette coopération comporte tous les secteurs du développement régional et se base sur l'échange d'expériences et d'informations concernant les possibilités et perspectives des collectivités régionales et locales de développer elles-mêmes des initiatives dans le domaine économique;

12. Il est apparu que les régions ont développé des initiatives économiques dans tous les secteurs qui les concernent, notamment dans des domaines suivants:

- l'aménagement touristique,
- la restructuration industrielle et les partenariats dans le domaine des PME/PMI,
- la coopération transfrontalière et l'établissement des relations de bon voisinage,
- la formation et l'information,

(les détails sur les résultats des ateliers seront publiés séparément).

III. *Le développement économique régional, composante de la création de régions fortes et prospères*

13. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe ont constaté, dans la déclaration de Vienne: «la création d'une Europe tolérante et prospère ne dépend pas seulement de la coopération entre les Etats. Elle se fonde aussi sur une coopération transfrontalière entre collectivités locales et régionales, respectueuse de la constitution et de l'intégrité territoriale de chaque Etat. Nous engageons l'Organisation à poursuivre son travail en ce domaine et à l'étendre à la coopération entre régions non contiguës»;

14. Le développement régional, et notamment le développement économique des régions dans tous les pays européens, représente une composante importante de toute politique économique nationale et européenne;

15. Le développement économique régional n'est pas un élément nouveau, ni indépendant de la politique économique nationale, mais représente plutôt une dimension complémentaire à toute politique gouvernementale dans ce domaine, qui est cependant plus flexible, plus rapide dans sa réaction et son adaptation à de nouvelles situations, et est plus proche du citoyen et de ses besoins réels;

16. L'objectif final du développement économique régional est la création de conditions de vie et de travail

for people and their communities, enabling them to remain in their regions and live and work there;

It thus represents a decisional factor in all spatial planning policy with the goal of balanced regional development at national and also European level;

17. The success of regional economic development hinges on the interaction and initiatives of the various regional-level operators in both the public and the private sectors;

18. Public-sector and private-sector representatives work in tandem for the region's welfare, and should base their policy-making on standing co-ordination and co-operation;

19. Regional dialogue between private-sector economic actors and public-sector agencies is important and must be furthered where not yet sufficiently well-established;

20. Both the private and the public sector need to be provided with the regional structures and consultation machinery required to devise a specific economic policy applying to the regions;

IV. *Basic prerequisites for inter-regional co-operation*

21. Decentralisation and regionalisation are the two fundamental concepts governing the creation of favourable conditions in which an economic policy directly fulfilling the needs of the regions and their residents can be formulated, and machinery for inter-regional co-operation developed;

22. The subsidiarity principle should be applied at the political and administrative level and should also produce effects at the economic level;

23. With regard to the subsidiarity principle, it is acknowledged that the regions, as also the local authorities, are ideally placed to meet the population's needs and act more effectively, being in direct contact with local and regional realities;

24. It would accordingly be desirable to set up or further develop autonomous regional institutions in all countries of Europe, with comprehensively defined powers and financial autonomy founded on budgetary resources of their own;

25. On this point, the regions gathered here ask the CLRAE to expedite the drafting of the European Charter of Regional Self-Government, and they call on the governments to adopt a favourable stance regarding this instrument;

V. *Prospects for a new inter-regional economic partnership*

Regarding the process of inter-regional co-operation, the participants

appropriées pour l'homme et ses communautés, pour lui permettre de rester, de vivre et de travailler dans sa région;

Il représente ainsi un facteur décisionnel pour toute politique d'aménagement du territoire qui vise dans sa finalité un développement régional équilibré tant au niveau national qu'europpéen;

17. Le succès du développement économique régional dépend des dynamiques et des initiatives des différents acteurs du niveau régional, tant dans le domaine public que privé;

18. Les représentants du secteur public et du secteur privé travaillent d'une manière complémentaire pour le bien-être de la région, et devraient définir leurs politiques sur la base d'une coordination et coopération permanente;

19. Le dialogue régional entre acteurs économiques du secteur public et acteurs du secteur privé est important, et doit être développé là où il n'est pas encore suffisamment bien instauré;

20. Il est nécessaire de créer, tant dans le domaine public que privé, les structures régionales et les mécanismes de consultation pur permettre la définition d'une politique économique spécifique pour les régions;

IV. *Les conditions de base pour la coopération interrégionale*

21. La décentralisation et la régionalisation sont les deux conceptions de base pour la création de conditions qui permettent de formuler une politique économique répondant directement aux besoins des régions et de leurs habitants, et de développer des mécanismes de coopération interrégionale;

22. Le principe de subsidiarité devrait être appliqué au plan politique et administratif, et devrait également avoir ses répercussions au plan économique;

23. Avec référence au principe de subsidiarité, on peut constater que les régions, comme les autorités locales, se trouvent dans une situation privilégiée pour répondre aux besoins de la population et pour agir de manière plus efficace, parce qu'elles sont en contact direct avec les réalités locales et régionales;

24. Dans cette perspective, il serait souhaitable que des institutions régionales autonomes soient créées ou davantage développées dans tous les pays d'Europe, avec une définition détaillée de leurs compétences, et dotées d'une autonomie financière basée sur des ressources budgétaires propres;

25. A cet égard, les régions réunies dans la présente Conférence demandent au CPLRE d'accélérer la rédaction de la Charte Européenne de l'autonomie régionale et demandent aux Gouvernements d'adopter une attitude positive à l'égard de ce document;

V. *Perspectives pour un nouveau partenariat économique interrégional en Europe*

En ce qui concerne les modalités de la coopération entre les régions, les participants

26. Wish to strengthen inter-regional economic co-operation in Europe, particularly with the countries of Central and Eastern Europe;

27. Ask that the governments recognise the positive results of this co-operation and enable local and regional authorities to pursue new initiatives and undertakings by means of forward-based projects;

28. Encourage greater commitment by regional and local authorities to the formation of new partnerships between authorities in Western Europe and Central and Eastern Europe for mutual assistance and co-operation in the formulation of joint regional economic development schemes;

29. Express the wish that both the governmental authorities and those of the European institutions may support the local and regional authorities in promoting partnerships and co-operation schemes with a view to their active participation in the process of European integration;

30. Propose setting up a pan-European platform for encounter, discussion and exchange of ideas on the furtherance and intensification of economic co-operation among regional authorities, enabling them to assert and make known their economic potential and to enhance the direct contacts between the competent authorities;

31. Consider that Western investments in the countries of Central and Eastern Europe should be stepped up, and that the relevant proposals made in the various workshops should lead to effective action (the summaries of the workshop proceedings will be published separately) concerning:

- role of banking institutions and chambers of commerce and industry,
- statutory protection and certainty of law in the countries of Central and Eastern Europe,
- cultural co-operation and education,
- inter-regional co-operation involving a variety of partners,
- training for modernisation of local and regional administrations,
- inter-regional scientific and technological co-operation;

VI. *Search for solutions for the improvement of pan-European inter-regional economic relations*

32. The representatives of the regions support and encourage the major initiative to establish a Foundation for the economic development of the Regions of Europe in charge of follow-up to the First East/West Economic Forum of the Regions of Europe and especially the creation of an Internet link between Europe's regions;

33. They believe that a new pan-European movement for the formation of inter-regional economic partnerships should be initiated, and in this context welcome

26. Souhaitent renforcer la coopération économique interrégionale en Europe et notamment celle avec les pays de l'Europe centrale et orientale;

27. Demandent aux Gouvernements de reconnaître les résultats positifs de cette coopération et de faciliter aux collectivités régionales et locales le développement d'initiatives nouvelles et l'engagement par des projets concrets futurs;

28. Encouragent les autorités régionales et locales à s'engager davantage dans la création de nouveaux partenariats entre collectivités de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe centrale et orientale, en vue de s'aider mutuellement et de définir en commun des projets conjoints dans le domaine du développement économique régional;

29. Expriment le vœu que tant les autorités gouvernementales que celles des institutions européennes soutiennent les collectivités locales et régionales pour développer davantage des partenariats et des projets de coopération afin qu'elles puissent ainsi participer activement au processus de l'intégration européenne;

30. Proposent qu'une plate-forme paneuropéenne de rencontre, de discussion et d'échange d'idées sur le développement et l'intensification de la coopération économique entre collectivités régionales soit créée, leur permettant d'exposer et de faire connaître leurs potentialités économiques et de développer les contacts directs entre les autorités responsables;

31. Sont d'avis que les investissements occidentaux dans les pays de l'Europe centrale et orientale devraient encore être renforcés, et que les propositions formulées à ce sujet dans les différents ateliers devraient être suivies d'actions concrètes (les résumés des travaux des ateliers seront publiés séparément), concernant:

- le rôle des institutions bancaires et des chambres de commerce et d'industrie,
- la protection légale et la sécurité juridique dans les pays d'Europe centrale et orientale,
- la coopération culturelle et l'éducation,
- la coopération interrégionale entre différents partenaires,
- la formation pour la modernisation des administrations locales et régionales,
- la coopération scientifique et technologique interrégionale;

VI. *Recherche de solutions pour améliorer les relations économiques interrégionales paneuropéennes*

32. Les représentants des régions soutiennent et encouragent l'importante initiative visant la création d'une Fondation pour le développement économique des régions d'Europe, chargée d'assurer le suivi des Premières Rencontres Economiques Est/Ouest des Régions d'Europe, et notamment la création d'un réseau Internet de communications interactives entre les Régions d'Europe;

33. Ils sont d'avis que devrait être déclenché un nouveau mouvement paneuropéen pour la création de partenariats économiques interrégionaux, et se félicitent

the proposal to launch a European Year (Campaign) for establishing pan-European partnerships;

34. The representatives of the regions welcome the peace process commenced in the regions affected by the conflict in former Yugoslavia and undertake to contribute to it as far as they are able;

35. They stress the need for a Europe-wide endeavour to rebuild the war-damaged areas of Bosnia-Herzegovina and Croatia and guarantee the populations a stable, safe and protected setting in which to lead their lives;

36. In order to use available resources with maximum effectiveness, it would be expedient to amplify mutual information and co-ordinate the assistance programmes launched by the various European, national and regional bodies;

From this viewpoint, they took note with considerable interest of the Local Democracy Embassies initiative and express the wish that Regions, alongside towns, would commit themselves to a greater extent to the development of this programme;

37. They appeal to the governments of the European States and to the European organisations and institutions to unite their efforts towards speedy regional reconstruction of the countries concerned and to embody in these undertakings the good relations established between the regions and the bodies representing them at European level.

dans cette perspective de la proposition de lancer, en 1997, une Année (une Campagne) européenne pour la création de partenariats paneuropéens;

34. Les représentants des régions se félicitent du processus de paix engagé dans les régions affectées par le conflit en ex-Yougoslavie et s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités, à y contribuer;

35. Ils soulignent la nécessité d'un effort de toute l'Europe pour reconstruire les zones détruites par la guerre en Bosnie-Herzégovine et Croatie et assurer aux populations un cadre de vie stable, sûr et protégé;

36. En vue de pouvoir utiliser les ressources disponibles avec un maximum d'efficacité, il serait nécessaire de compléter l'information réciproque et de coordonner les programmes d'assistance lancés par les différents organismes européens nationaux et régionaux;

Dans cette perspective, ils ont pris note avec grand intérêt de l'initiative des Ambassades de la démocratie locale et souhaitent que les Régions s'engagent davantage aux côtés des villes pour le développement de ce programme;

37. Ils lancent un appel aux Gouvernements des Etats européens et aux organisations et institutions européennes à joindre leurs efforts pour une reconstruction régionale rapide dans les pays concernés et à inclure, dans ces engagements, les bonnes relations existant entre régions et organismes les représentant au plan européen.